[illegible] de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] MATIN, 16 AVRIL 1862. — G. F. WEISSE, F. LIBBY, [illegible], [illegible], NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES.

[illegible]

Dépêches de [illegible]

[illegible] Mobile [illegible]

[illegible]

LA GUERRE.

[illegible] le Nord, avec ses vingt [illegible] ses ressources [illegible] les lignes du Sud à [illegible] comme par [illegible] points de nos frontières [illegible] la situation de la jeune Confédération du Sud, n'a guère d'analogue dans l'histoire que celle de la Grèce assaillie par les masses asiatiques et par les milliers de navires de Xerxès. Les Fédéraux ont des armées [illegible] sur la rivière d'Arkansas, à New-Madrid, sur la rivière Tennessee, au sud Corinthe à Decatur, à Nashville, en face Knoxville, dans la Virginie, ils occupent tout l'Ouest [illegible] partie de la vallée de la Shenandoah, ils ont cent mille hommes qui menacent Richmond, le Rappahannock, une armée [illegible] dans la péninsule, une autre sur les derrières de Norfolk, une autre qui assiége Savannah, et [illegible] garnisons à Floride, à Hatteras, à Beaufort, à Pickens, à Tortugas; enfin ils ont à l'Ile aux Vaisseaux ou dans les environs [illegible] mille hommes pour soutenir une attaque contre la Nouvelle-Orléans. Leur [illegible] est immense; leurs steamers, leurs bombardes et leurs transports se comptent par cent [illegible] par centaines. [illegible]

[illegible] sous admettre qu'ils lèvent 200,000 hommes de plus que de contrats ont été faits pour un million de fusils et nous ne savons combien de canons, et nous avons vu leur Congrès prodiguer les millions pour la construction de canonnières, de batteries et de béliers blindés destinés à briser tous les obstacles. On sent dans ces efforts gigantesques l'énergie indomptable de la race anglo-saxonne qui ne recule devant rien pour dominer. Mais la race du Sud, qui a aussi du sang anglo-saxon dans les veines, [illegible] la résistance non moins d'énergie [illegible] que son ennemie et au nombre et au génie inventif des Yankees elle oppose la force que donne le courage et le sentiment de la légitime défense.

Il faut donc nous attendre à voir redoubler la vigueur et le nombre des attaques et nous préparer à les repousser sur tous les points, et, en cas de premier succès, fortifier de nouveau nos positions et élever nos remparts en prévision des nouvelles tentatives que l'ennemi pourra faire. Si, par exemple, la flotte fédérale se [illegible] dans son attaque contre les forts Jackson et St-Philippe, il ne faut pas croire que tout sera fini. On prépare à New-York d'autres canonnières blindées qui viendront un peu plus tard tenter une nouvelle épreuve. [illegible] à nous à opposer fer contre fer, invention contre invention, et à ne pas nous bercer de l'illusion qu'un ou deux échecs découragent des ennemis aussi opiniâtres que les Yankees. Que le gouvernement ne cesse donc pas les levées d'hommes, la fabrication des canons, la construction des engins de guerre maritimes, car nous n'aurons jamais trop de moyens de défense pour repousser la conquête et pour nous débarrasser de l'invasion.

MORT DU MAJOR ANATOLE AVEGNO.—Le major Anatole Placide Avegno, du 13me régiment de la Louisiane, a succombé hier à ses blessures dans le trajet de Corinth à la Nouvelle-Orléans. Apprenant que son état était désespéré, il a voulu se faire transporter au chemin de fer pour revoir sa famille avant de mourir, mais son espoir a été déçu et la mort a été plus prompte que la vapeur. Le major Avegno n'avait que 28 ans. Il chargeait à la tête de son régiment dans la journée du 6 avril, lorsqu'il a été frappé d'une balle au bas de la jambe. On lui a fait l'amputation, mais l'ébranlement nerveux causé par des souffrances prolongées avait été tel que la guérison n'était plus possible. Son nom va grossir la liste déjà trop nombreuse des victimes de cette guerre, dont la patrie en deuil honorera la mémoire.

Les obsèques du major Avegno se feront aujourd'hui et le convoi partira à 5 heures du soir, de la rue Bourgogne, No 163.

Le général Trudeau a reçu de Memphis une dépêche qui lui annonce que les compagnies d'artillerie qui se trouvaient sur la rive tennesséenne en face l'Ile No 10 sont arrivées sûres et à Memphis.

Le *Picayune* publie un télégramme annonçant que les Fédéraux qui commençaient à bombarder le fort Pillow et qu'ils ont ensuite cessé leur feu. Beaucoup de bruit pour rien, notre confrère aurait mieux fait de se taire.

GARDES DE L'ASCENSION.—Notre ami et confrère du *Drapeau de l'Ascension*, E. Sq-[illegible], auquel nous avons eu le plaisir de serrer la main ces jours-ci, nous informe que la compagnie des Gardes de l'Ascension arrivée depuis peu de Donaldsonville, est campée au camp Benjamin, sur le chemin de fer du lac Pontchartrain et que leurs parents et amis peuvent aller leur visiter par cette voie, tous les trains s'arrêtant au camp.

La compagnie des Gardes de l'Ascension qui compte plus de cent hommes, sera bientôt équipée et armée. Ses officiers sont: Dorcisy Landry, capitaine; E. F. Morehead, E. Blair et E. Supervielle, lieutenants.

LES DEUX DRAPEAUX.—Nous remercions M. Louis Frédin de l'envoi qu'il nous a fait de plusieurs exemplaires des *Deux Drapeaux*, dont il a composé la musique, et dont les paroles ont été écrites par M. Omer Gaillard. Ce chant patriotique est dédié au colonel Numa Augustin, [illegible] et les vers témoignent du talent [illegible].

On trouvera des exemplaires de cette composition au magasin de M. Ellis, rue Royale.

[illegible] On nous a montré hier une [illegible] d'acier, trouvée sur un [illegible] de la dernière bataille. C'est [illegible] de l'ingéniosité yankee, [illegible] à l'épreuve [illegible] et de la baïonnette, cette [illegible] dans le corps [illegible] Une balle avait [illegible] par une balle [illegible] cuirasse portait [illegible] plaque [illegible] sur les [illegible]

COURSES.—Il y aura aujourd'hui une grande course de chevaux à l'Hippodrome de la Foire. Voir aux avis.

[illegible] de Richmond, par un membre du [illegible] Tennessee, à son collègue de [illegible]

[illegible]

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES À L'ABEILLE.

[illegible]

Augusta, 15 avril.—[illegible] Savannah, [illegible] Jacksonville [illegible] les Fédéraux [illegible] est maintenant au pouvoir des Confédérés. Les Fédéraux ont annoncé qu'ils allaient à Tybee.

Dépêches de [illegible]

De Memphis.

Memphis 15 avril—Des journaux du Nord, reçus ici aujourd'hui, disent que les pertes des Fédéraux à la bataille de Shiloh ont été de 20,000 hommes. Beaucoup d'officiers supérieurs [illegible] comptés parmi les morts. Le général [illegible] a été mortellement blessé. Le général Thomas Crittenden, le général Sherman et les deux Wallace ont été tués.

Deux régiments du Kentucky et deux du Wisconsin ont [illegible] armes à Nashville et ont refusé de combattre plus long-temps pour Lincoln.

De Richmond.

Richmond, 15 avril—Le bill de la conscription a passé hier à la Chambre; ce bill avait été précédemment adopté par le Sénat.

On croit que le Congrès s'ajournera lundi prochain.

Pas de nouvelles ici.

UNE CONTRIBUTION DE GUERRE.—Nous recevons une communication dans laquelle, on propose de faire supporter à tous ceux qui se disent exempts du service militaire soit par leur qualité d'étrangers, soit par leurs fonctions, soit même par certaines infirmités, une contribution de guerre qui remplacerait pour eux l'impôt du sang que doit payer le reste de la population. Il nous paraît y avoir quelque chose de juste dans cette idée, mais il faudrait qu'elle fût formulée d'une façon plus précise. Les capitalistes étrangers résidents ou non qui ont fait des fortunes ici devraient être tenus de contribuer pécuniairement à la guerre qui a pour objet de défendre leurs intérêts aussi bien que ceux des citoyens. Nous donnons place à la communication qui nous est adressée sur ce sujet tout en faisant quelques réserves sur certains points.

Nlle-Orléans, 15 avril 1862.

MONSIEUR L'ÉDITEUR DE l'*Abeille*.

Votre article de ce matin sur la question de la naturalisation forcée des étrangers, à laquelle vous vous opposez avec beaucoup de raison, indique bien les conséquences vicieuses qui pourraient résulter d'une pareille mesure, mais ne dit pas ce qu'il y aurait à faire pour obliger les étrangers résidents qui partagent tous les bénéfices d'un séjour dans ce pays, à supporter des charges qui soient l'équivalent de celles auxquelles les étrangers sont astreints.

Il est un moyen bien simple d'atteindre également ceux qui sont exempts du service militaire, c'est de les frapper d'un impôt militaire proportionné à leur position sociale.

A l'appui de cette proposition, nous citerons l'exemple d'un pays où certes on peut se flatter de posséder des institutions éminemment démocratiques et un gouvernement à bon marché: Je veux parler de la Suisse. On y a trouvé tout à fait logique et équitable que ceux qui ne servent pas le pays de leur temps et de leur personne, le servent matériellement en payant leur prorata des charges publiques. Tous les résidents compris dans cette catégorie, citoyens du pays ou étrangers, acquittent leur taxe militaire sans récrimination, et je ne vois pas pourquoi ici on ne ferait pas la même chose

De cette façon, en improvisant une taxe raisonnable qui contribuerait à alimenter le nerf de la guerre, on n'aurait pas besoin d'employer des mesures aussi coercitives que celles que la bonne législature de la Virginie, dans sa sagesse, a cru devoir adopter pour le plus grand bienfait de ses administrés à l'égard d'une classe de personnes que l'on peut atteindre beaucoup plus efficacement sans remuer des questions internationales tout à fait inopportunes dans ce moment.

Du reste, à part les étrangers, il y a bien des citoyens qui tomberaient sous le coup de la loi; ce sont d'abord les officiers et employés publics qui, par la nature de leurs fonctions, se trouvent exempts du service, mais qui n'en touchent pas moins de gras salaires et par conséquent peuvent aussi bien que d'autres acquitter leurs taxes.

Ce sont, ensuite, tous ceux qui se font réformer pour cause d'infirmités, qui ne les empêchent pas, cependant, de vaquer à leurs affaires journalières et de gagner honnêtement leur vie; voire même, de s'enrichir dans des spéculations plus ou moins généreuses; enfin toute cette foule de monde que l'on voit dans les jours de parade ou de revue sur nos places publiques, la canne à la main, lorgnant impudemment nos pauvres soldats.

Avec cela si on était un peu plus systématique, si au lieu d'adopter des mesures formidables qui tomberaient désuètes 24 heures après, on organisait des mesures simples bien coordonnées, poursuivies avec vigueur et sans partialité, on trouverait bien le moyen de faire contribuer largement et pourtant équitablement les étrangers trop égoïstes pour aider la patrie adoptive qui les fait vivre et ceux des citoyens du pays qui esquivent leurs obligations soit d'une manière soit d'une autre.

Ainsi que vous l'avez dit, monsieur l'éditeur, l'étranger à la Nouvelle-Orléans a jusqu'à présent fait son devoir. Il a contribué en argent, en fournitures diverses et en hommes à la défense du Sud. Si on examinait les rôles des régiments coloniaux on y trouverait bon nombre de noms de pays d'outre-mer et ceux-là ne sont pas moins distingués que les autres. La race latine surtout a montré les sympathies dont elle est animée pour la cause de l'Indépendance, et au jour du plus grand danger elle montrera encore qu'elle fraternise avec ceux qui parlent le même langage et auxquels elle tient par toute espèce de liens.

C'est donc avec la pensée que les idées virginiennes soutenues ici par quelques esprits irréfléchis ne rencontreront pas d'écho dans la population de la Louisiane que je me permets de vous prier d'insérer ces quelques lignes à l'adresse de tous ceux qui ont le cerveau assez large pour comprendre de quel côté sont leurs intérêts et pour embrasser dans une même communauté d'idées toutes les différentes nationalités qui dans ce moment contribuent à la revendication des droits du Sud.

Agréez, monsieur, l'assurance de mon respect.

Un citoyen étranger,
G. U.

NOUVELLES VENANT DU NORD.—Le steamer Citizen a passé devant Louisville, descendant l'Ohio, le 8, ayant à bord deux colombiades de 15 pouces pesant chacune 15,000 livres. Destination non indiquée.

On a annoncé au Nord que le général Halleck devait prendre bientôt le commandement de l'armée du Tennessee.

Soixante prisonniers confédérés sont partis, le 3, de Louisville, pour le camp Chase.

L'opinion, au Nord, est qu'il doit y avoir une crue extraordinaire dans les eaux de la vallée du Mississipi et que ce fleuve dépassera ses plus hautes limites, attendu que depuis plusieurs années, il n'était tombé autant de neige dans le Nord-Ouest. La couche y est encore fort épaisse sur les montagnes.

Une dépêche spéciale à la *Tribune* de Chicago dit: La capture du colonel Buford à Union City, a valu seulement sept prisonniers et environ quarante chevaux ou mulets.

Le gouverneur Sprague et les autres officiers d'Etat du Rhode Island ont été réélus, le 3, sans opposition.

Aux élections municipales de Milwaukee, le 1er du courant, Horace Chase, démocrate, a été élu maire. Le ticket démocratique y a obtenu une forte majorité.

LA DISCORDE AU CAMP DES UNIONISTES.—Le message de Lincoln sur l'émancipation a été une pomme de discorde lancée dans le camp de ses partisans. Le *Louisville Journal*, le champion des unionistes du Kentucky, cesse de tonner contre la rébellion pour diriger ses foudres contre les auteurs du message. Le père Prentice, paraît décidément en colère, on tout au moins il fait semblant. Il tombe à bras raccourcis sur le malencontreux message et l'arrange de la bonne manière. Qu'on en juge par le passage suivant:

« Quand nous considérons qu'il répudie complètement les engagements solennels et si souvent répétés de chaque branche du gouvernement aussi bien que le principe organique du gouvernement lui-même; quand nous considérons qu'il agit ainsi pour abolir l'institution de l'esclavage et, pour détruire les libertés municipales des Etats qui se sont révoltés par l'appréhension de ce même résultat, et que la nation cherche à ramener à l'allégeance; quand nous considérons que cette mesure, si elle était mise à exécution, aura pour effet inévitable la destruction permanente du gouvernement; quand enfin nous considérons que cette mesure combinée d'une façon remarquable tous l'arbitraire, toute le péril et tous les maux de la sécession et de l'abolitionnisme, nous avouons que nous sentons qu'elle est trop monstrueuse, et trop flagrante dans sa monstruosité pour mériter une discussion sérieuse. Le projet, dans notre opinion est le plus atroce qui ait jamais été proposé dans la législature d'une nation libre; mais [illegible] rend l'argumentation inutile. Il n'est pas nécessaire de discuter une proposition que tout patriote éclairé doit regarder dans [illegible] comme marquant [illegible] de nos ennemis publics et comme leur donnant droit à la prison ou à l'échafaud.

[illegible] — Nous lisons dans [illegible]

[illegible]

Conf. [illegible]

Congrès [illegible]

Les deux Chambres du Congrès ont adopté un bill général dans le service militaire des Etats Confédérés pour trois ans, ou pour la guerre, toutes les personnes entre l'âge de dix-huit ans et l'âge de trente-cinq, qui ne sont pas exemptées légalement du service militaire.

Les volontaires de douze mois, entre ces âges, serviront deux ans à l'expiration de leur terme d'enrôlement, et tous ceux qui sont au-dessous de dix-huit ans et au-dessus de trente-cinq resteront quatre-vingt-dix jours, à moins que leurs places ne soient remplies par des recrues. Les hommes de douze mois qui n'ont pas reçu de prime ou qui n'ont pas eu de congé auront droit à ces avantages. Les congés seront accordés en tels nombres et à telles époques que le secrétaire de la guerre le jugera convenable.

Les réengagements, dans le but de passer d'un régiment, d'un bataillon à un autre, ou d'une compagnie à une autre, à moins qu'ils ne soient accomplis par un transfert actuel, sont annulés, et toutes les autorisations pour lever de nouveaux corps sont retirées, à moins que dans les trente jours de l'adoption de cet acte l'organisation ne soit complète et que le nombre de recrues exigé et non composé de personnes actuellement au service. Les compagnies d'infanterie auront cent vingt-cinq hommes, les compagnies d'artillerie cent cinquante, et les compagnies de cavalerie quatre-vingt.

Tous les corps de volontaires de douze mois auront le droit, dans les quarante jours, d'élire, le jour qui sera indiqué par le commandant de la brigade, tous les officiers qu'ils avaient précédemment; le droit d'élire, des officiers seront commissionnés par le Président.

Tous les blancs entre l'âge de dix-huit ans et l'âge de trente-cinq, sujets aux devoirs militaires et qui ne sont pas maintenant au service, seront enrôlés, inscrits dans les cadres et incorporés dans les vieux régiments.

Toutes décharges provenant de l'expiration du terme de service et tous transferts de réengagements dans de nouveaux corps seront immédiatement défendus.

(Signé) G. W. RANDOLPH, Sec. de la guerre.
Pour copie véritable,
C. L. E. D. ELGEE, A. D. C.

L'ILE AUX VAISSEAUX.—Les nouvelles suivantes fournies par les journaux du Nord, bien que remontant au 13 mars, offrent néanmoins quelque intérêt.

On verra, dit le *Boston Journal*, que le navire transport *Idaho*, parti de Boston avec le 30e régiment du Massachusetts, est arrivé à cette place le 12. L'*Idaho* a eu le malheur de s'échouer à l'île au Chat le 8 et bien que plusieurs steamers aient été employés à le dégager, ils n'ont pu réussir à le remettre à flot que le 12. Des lettres particulières nous informent qu'il a fallu jeter à la mer 800 barils de provisions pour l'alléger, ce qui occasionne une perte de $35 000. Toutes les troupes amenées par l'Idaho ont été débarquées à l'île aux Vaisseaux en bonne santé et les soldats ont établi leur camp.

La flotte se préparait au combat et toutes les troupes étaient dans les meilleures dispositions. Il y avait là la frégate Mississipi, les corvettes Pensacola et Hartford, les canonnières Harriet Lane, Wissahickon, Kineo, Kennebec, Calhoun, Pinola et Sciota, le navire Fearnaught, la canonnière Kittating et la flotte de bombardes, sans compter un grand nombre de transports.

Il y avait 10,000 hommes à l'île aux Vaisseaux, et ils attendaient impatiemment l'arrivée du général Butler pour commencer des opérations actives.

On lit dans un article de l'*Evening Post* sur le même sujet

Les navires de guerre qui sont à l'île aux Vaisseaux, subissent d'importantes altérations. Des ouvriers les démantèlent et en enlèvent tout ce qui forme un poids inutile, même des agrès et du charbon. On les transforme en batteries flottantes et on les allège de façon à ce qu'ils puissent entrer dans des passes qui autrement leur auraient été inaccessibles.

ASSOMPTION.—Nous empruntons au *Pionnier* les deux paragraphes qui suivent:

FORT GUION.—Les autorités militaires de Lafourche, avec le consentement du général Lovell, vont établir les fortifications destinées à protéger le bayou Lafourche à quelques milles en amont du Fort Guion. Ce fort est trop mal situé pour pouvoir résister à l'attaque de l'ennemi, c'est pour ces raisons qu'on a décidé sa destruction et le changement de position de nos fortifications.

Nous lisons dans le Démocrate de la Pointe-Coupée:

M. P. A. Roy est parti jeudi matin pour aller au Tennessee, et prendre soin des blessés de notre paroisse qui ont arrivés au grand combat qui a eu lieu dimanche, le 6, près de Pittsburg, Tennessee. Nous recevrons, sous peu, des nouvelles certaines de nos braves jeunes gens qui ont participé à cette brillante victoire. Tous nos paroissiens connaissent le dévouement de M. Roy à notre cause, et les familles qui ont quelques-uns de leurs membres qui ont participé à ce glorieux combat, apprendront avec plaisir qu'un ami dévoué est près d'eux pour les secourir et les soulager.

L'*Examiner* de Richmond du 7 parle en ces termes des escarmouches qui ont eu lieu près d'Yorktown.

Samedi, l'ennemi s'avança sur les lignes de Magruder en grande force par terre et par mer. Il s'en suivit un grand combat d'artillerie, dans lequel les Confédérés remportèrent un avantage décidé, coulèrent bas un de ses navires et tuèrent un grand nombre de Fédéraux, sans éprouver de perte sérieuse. Hier on attendait de plus importants événements, mais il n'y a rien eu que de simples escarmouches. Jusqu'à présent on a voulu seulement sonder le terrain. Mais si la position de Magruder est jugée attaquable, il n'est pas douteux qu'une grande bataille sera livrée; et que cette bataille aura de sérieux effets sur la fortune de la guerre.

LES DAMES FAISANT DES SOULIERS.—Nous lisons dans le *Planter's Banner* qu'un grand nombre de dames de la paroisse Ste Marie ont commencé à faire des souliers pour elles et pour leurs enfants, et qu'elles réussissent très bien dans ce travail. Nous avons vu plusieurs paires de souliers faites par elles, et non seulement ces chaussures sont fortes, mais encore très bien proportionnées. Le moyen le moins coûteux de les faire est de prendre les vieilles semelles, de les faire tremper dans l'eau jusqu'à ce qu'elles deviennent souples, de les nettoyer des vieux points et de les recoudre à l'étoffe nouvelle avec du fil ciré. Il faut ensuite tourner le soulier, clouer le talon à sa place; après quoi le soulier est fait. C'est peu coûteux, très utile et cela fait un très bon soulier d'étoffe.

CHRONIQUE LOCALE.

Nécrologe. — Les amis du major Anatole Placide Avegno ont été douloureusement frappés, hier dans l'après-midi, à l'arrivée du convoi qui apportait les restes mortels de ce brave officier. Les dépêches télégraphiques avaient été contradictoires relativement au sort du major, qu'on était ici dans la plus grande incertitude à cet égard. Mais en dernier lieu, l'inquiétude de ses amis avait quelque peu diminué, grâce à une dépêche annonçant que le major était en chemin pour rejoindre sa famille, et que bien qu'il souffrît beaucoup de sa blessure, il était en bonne voie de convalescence.

Le major Avegno était né à la Nouvelle-Orléans, où il avait grandi avec le lieutenant-colonel Dreux et le major Butler. Il se trouvait en même temps que le premier à l'Institut Occidental Militaire du Kentucky. Après avoir pris ses diplômes à la faculté de droit de l'Université de la Louisiane, il débuta au barreau où il avait obtenu déjà de brillants succès, quand retentit l'appel que la Louisiane adressa à ses enfants. Immédiatement, le jeune avocat consacra toute son énergie et toutes ses ressources à la défense de son pays.

Il travailla à lever et organiser le bataillon d'Avegno, qui devint plus tard le 13me régiment de la Louisiane et dont il fut élu major. Soldat dévoué, il ne mettait rien au dessus de l'accomplissement de ses devoirs et lorsqu'il fut chargé de conduire son régiment à la bataille de Shiloh, il le fit avec une promptitude et un courage qui lui valurent l'admiration de tous. Le premier jour, il eut un cheval tué sous lui, et la seconde journée, il chargeait une batterie à la tête de son régiment, lorsqu'il tomba mortellement blessé. Un témoin oculaire nous a dit que dans cette circonstance sa conduite a été des plus héroïques. Il eut du moins la consolation d'apprendre que la charge de son régiment avait été couronnée de succès.

Dès ce moment, le major Avegno fut résigné à son sort. On lui fit plus tard l'amputation de la jambe blessée; et il partit de Corinthe avec le faible espoir de revoir encore une fois ses amis, sa femme, ses enfants. Pendant le voyage, il fut entouré des soins les plus touchants; tel il était arrivé déjà au camp Moore où, huit mois auparavant il avait reçu son brevet d'officier. Il lui échappa alors un doux sourire et laissant retomber sa tête, il s'endormit du dernier sommeil.

La loi de conscription.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la loi de conscription qui vient de passer aux deux Chambres et dont une [illegible] dans nos colonnes d'annonces. Tous les hommes âgés de dix-huit à trente-cinq ans et sujets à [illegible] en vertu de cette loi. Ceux qui se sont engagés pour douze mois seront obligés de faire deux ans de service de plus, à l'expiration de leur premier engagement, s'ils ont l'âge indiqué par la loi. Quant à ceux qui sont après les primes pour trois ans et ont moins de dix-huit ou plus de trente-cinq, ils resteront à leurs corps jusqu'à la fin des 90 jours. Les étrangers non-naturalisés sont exempts [illegible] et leur faveur. D'après la loi, telle qu'elle nous est arrivée par le télégraphe, il n'en est fait aucune.

La tasse de café baromètre.—A l'exception du miroir, nous ne connaissons pas d'article plus indispensable que le baromètre, dans le cabinet de toilette d'une dame. Nous pouvons ceci en sphinx, pour ne pas nous donner la peine de le prouver; mais nous ne saurions que les arguments qui nous manquent, [illegible] les changements de temps [illegible] dame [illegible] toilette [illegible] toujours en harmonie avec son teint.

Mais peu de dames consentiraient à admettre un baromètre ordinaire dans leur cabinet de toilette; elles ont le droit trop de peine pour [illegible] [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

[illegible]

Mardi [illegible] 15 avril 1862.

COTON—[illegible] pas de demande et aucune transaction.

TABAC—[illegible]

SUCRE—Marché très calme, il s'est vendu 250 boucauts à des prix réduits. Cotes nominales.

MELASSE—[illegible] les demandes [illegible] 1400 barils à 14 à 15 cts le [illegible] et 14 à 15 dans la [illegible]

MAIS—Environ 800 sacs, en plusieurs lots, à $1 20 le boisseau de blanc.

FOIN—150 balles à $1 [illegible]

BOEUF—De petites ventes de mess prime, en baril et en tierçon à 10 cts la livre.

FARINE—Les approvisionnements et pas de stock, aucune transaction à annoncer. Tarif, $14 la superfine et $17 la haut [illegible].

PORC—[illegible] $1 [illegible] à $20 le baril de mess.

WISKY—Vieux Bourbon et Monongahela au détail $1 70 à $2; rectifié 63 la marque de la Louisiane, 65 cents et 90 le gallon.

RHUM—Rhum de la Louisiane en détail 40 à 50 cts le gallon.

BACON—Vente en gros et en détail [illegible]

GRAISSE—De petites [illegible] au tarif.

MARCHÉ [illegible] AUX.

[illegible] 15 avril 1862.

Arrivés hier, 150 boeufs du [illegible], 25 vaches et 82 veaux. Vendus, 172 boeufs du Texas et 150 veaux. Stock en main, 119 boeufs du Texas, 10 vaches et 51 veaux.

Boeufs de l'Ouest par livre, net, 11@15 cts.
Boeufs du Texas, 1re qualité, par livre net 12 cts.
" " 2e qualité, " " 10 cts.
" " 3e " par livre, net 8 cts.
" " inférieurs par tête $30@40.
Porcs, par 100 livres, gross, 15 [illegible].

Mort, le 15 du courant, à midi, près Amite, à l'âge de 28 ans, d'une blessure reçue à Shiloh, le 7 du courant, le Major ANATOLE PLACIDE AVEGNO, du 13e Régiment de la Louisiane. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures.

Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Bourgogne No 163, entre St Pierre et Orléans.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, MARDI, 29 avril, à 7 heures et demie du matin, à l'église Ste-Anne, rue Ste-Anne, pour le repos de l'âme de feu madame veuve FRANÇOIS BEAUMONT LIVAUDAIS. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

16avril—

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré, mardi, 15 du courant, à l'église Ste Thérèse, à six heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de feu PHILIPPE DEVERSINE, décédé le 15 mars dernier. Ses amis et ceux de sa famille sont priés d'y assister.

De la part de sa famille.

Comité de secours pour les Volontaires.

Hôtel de Ville, salle No 13.

Nlle Orléans, 15 avril 1862.

TOUTES les familles de volontaires ayant droit à des secours en vertu des résolutions du Conseil de Ville et auxquelles il n'a pas encore été livrées de billets, sont invitées à venir de suite les demander au comité du ward qu'elles habitent. Les personnes qui ont des billets devront les présenter, pour être payées, au trésorier de la ville, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Si des familles ayant droit aux secours ont été oubliées, elles sont priées de le faire savoir au comité du ward où elles demeurent.

COMITÉS DE WARDS

1er Ward—Dans la rue Dryades, No 38, de 2 heures à midi.—Comité, E Cox, S A Kingsland, M Gordon Jr.

2me Ward—Chez F Aicklin, rue Apollo, No 312, de midi à 4 heures.—Comité, J M Laborde, F Aicklin, Thompson Greenfield

3me Ward—A l'Hôtel de Ville, salle No 13, de 9 à 11 heures.—Comité, Gérard Stith, T W Botnick, Wilhelmus Bogart.

4me Ward—Chez Jules Bénit, rue Bourbon, No 84, de 10 à 3 heures.—Comité, Jules Bénit, Dr Co Deiery, Ang. Delassus.

5me Ward—Chez Oscar Roidn, à l'encoignure des rues Villeré et Ste-Anne, de 10 à 3 heures.—Comité, Dr O Robin, Lafayette Goyol Jules Cassard

6me Ward—Chez J A D'Hémécourt, rue Royale, No 271, de 10 à 3 heures.—Comité, L E Forstall, François Corpolino, J A D'Hémécourt.

7me Ward—Comité, Fréjus Belchanayare, Alexis Robert, W E C Claiborne.

8me Ward—Au bureau de la succursale de la Compagnie d'Assurance des Marchands, à l'encoignure des rues Casacalvo et Champs Elysées, de midi à 4 heures.—Comité, a F Delabarre, S L Robertson, juge T H Kennedy.

9me Ward—Dans la rue Louisa, No 55, de 7 à 9 heures.—Comité, J Magiou, Emile Tabary, O De Feriet.

10me Ward—Au bureau du Septième Juge de Paix, rue des Magasins, entre les rues St-André et Joséphine, de midi à 5 heures.—Comité, Chas Mensman, E A Patterson, A D Kelly.

11me Ward—Chez D T Green, à l'encoignure des rues Washington et Bacchus, de midi à 2 heures.—Comité, Jas H Hockins, D T Green, E Macpherson.

GERARD STITH, président.
J. C. DELAVIGNE, secrétaire. 16 av—

Boulangerie de la rue Bourbon.

Aux Familles.

LES soussignés préviennent leur nombreuse clientèle qu'étant dans l'impossibilité de se procurer de la farine, ils cesseront, à partir de demain, 17 du courant, d'envoyer le pain à domicile. Ils continueront à vendre le pain à leur établissement, rue Bourbon No 60, tant que durera leur stock de farine.

Nouvelle-Orléans, le 16 avril 1862.
S. CAMORS & Co.
16 avril—2

Avis au public.

LES familles qui ont des bons de pain signés J. M. LAFFERRANDERIE, sont prévenues qu'à partir du jeudi 17 avril 1862, il ne portera plus de pains à domicile, par conséquent, elles auront à envoyer chercher du pain avant 7 heures du matin.

Passé cette heure, le soussigné n'est point sûr de pouvoir en livrer à tous les demandants, vu la petite quantité de farine qui lui reste.

JM. LAFFERRANDERIE,
rue Tremé, No 275, entre Bayou et Quartier
16 avril—3

AUX FAMILLES.

LES soussignés annoncent à leur clientèle que le manque de farine les oblige à suspendre l'envoi du pain dans les familles. Ils continueront à vendre du pain à leur Boulangerie jusqu'à ce que leur stock soit complètement épuisé. Un nouveau de pain se vendra à leur établissement, à partir de ce matin, 15 du courant.

WIDOW N. BOUNT & SON
Rue de Chartres, entre Dumaine et St Philippe.
15avril—2t

PORTEFEUILLE PERDU.

PERDU, hier, entre 2 et 3 heures, dans un des chars de la ville, en allant de la rue du Canal au Pont du Bayou, un portefeuille renfermant un billet contenant de $20 et un de $10, un billet de $2 et un de 5 de Leeds et deux petites cartes de coffre-fort. Le propriétaire tient surtout aux cartes. La personne qui les rapportera au bureau de ce journal recevra une récompense de $10. 16avril—2t

GARDIENNE D'ENFANT

ON demande une gardienne d'enfant bien recommandée, une personne de couleur libre, rue Hercule, entre Clio et Calliope au No 361. 16avril—3t

Trouvé,

UN chapelet monté sur or. La personne à qui il appartient peut venir le réclamer, rue St Louis No 55, en payant les frais d'annonce. 16 avril—1

$10 de récompense.

Parti marron, le 1 de ce mois, le mulâtre FRANÇOIS, âgé de 13ans, taille de trois pieds et demi—Il a les cheveux comme un Mulâtre et a une marque au côté gauche du cou. Celui qui le logera dans une des prisons de la ville ou le ramènera chez M. JOHN PONCE, encoignure Marigny et Bons Enfants, recevra la susdite récompense.
16avril—6

A VENDRE.

2000 paires souliers kip—sur le [illegible] des souliers français pour l'armée. A vendre au dépôt de la

Fabrique de Souliers du Sud,

14avril—6 — Rue St Charles, No 23.

Bureau des Maréchaux-Prévots.

TOUT commerce sur la circulation de papier tendant à créer la méfiance dans l'esprit public, ou autrement à causer de la gêne, sera regardé comme preuve d'hostilité envers le gouvernement et sera traité d'une manière sommaire.

P. SOULÉ,
GEO GARR,
V. BURTHE,
H. M. SPOFFORD,
G. DUFOUR,
H. D. OGDEN,
N. TREPAGNIER.
1 avril—

Bureau des Maréchaux Prévots.

IL est interdit à tous maîtres de bateaux à vapeur en gagés dans le commerce, de prendre des blancs pour le service du port. Il leur est enjoint de renvoyer, sans délai, les blancs qu'ils peuvent avoir maintenant à leur service.

Les capitaines, commis, seconds, charpentiers, pilotes, ingénieurs, sont les seuls blancs qui puissent être employés sur les bateaux à vapeur.

N. TRÉPAGNIER,
P. SOULÉ,
C. DUFOUR,
H. M. SPOFFORD,
V. BURTHE,
Geo GARR,
H. D. OGDEN.
1 avril—

Bureau des Maréchaux-Prévots.

Nlle-Orléans, 27 mars 1862.

LE TRAFIC DE L'OR ET DE L'ARGENT pour les billets des Etats Confédérés d'Amérique est, par le présent, expressément défendu.

Les délinquants seront promptement et sévèrement punis.

Par ordre du Bureau.

N. TRÉPAGNIER,
H. D. OGDEN,
H. M. SPOFFORD,
VICTOR BURTHE,
CYPRIEN DUFOUR,
PIERRE SOULÉ.
28 mars—

Bureau des Maréchaux-Prévots.

1. Les maisons de jeu sont prohibées expressément.

II. Les clubs, boutiques, salons d'huîtres, et tous magasins, sauf les pharmacies, seront fermés à 8 heures précises du soir, à partir de ce jour.

Nouvelle-Orléans, 30 mars 1862.
P. SOULÉ,
H. M. SPOFFORD,
CYPRIEN DUFOUR,
H. D. HOGDEN,
N. TREPAGNIER.
31 mars—

Bureau des Maréchaux-Prévots.

Nlle-Orléans, 10 avril 1862.

LE Bureau des Maréchaux Prévots ordonne la saisie immédiate de toute la farine et de tout le blé trouvés en la possession de marchands qui refusent de les vendre. Ces articles seront offerts en vente, aux boulangers et aux meuniers, aux prix du tarif.

P. SOULÉ,
CYPRIEN DUFOUR,
V. BURTHE,
H. M. SPOFFORD,
H. D. OGDEN,
N. TREPAGNIER.
11 avril—

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 30 mars 1862.

AVIS est donné aux capitaines de bateaux à vapeur que le Comité réclamera [illegible] plastres ($4) [illegible] de fret transporté à la Nouvelle-Orléans [illegible] GEO. G. LAWRASON, secrétaire

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 30 mars 1862.

AVIS est donné aux [illegible]

[illegible]

ATTENTION.

[illegible] invités à assister, [illegible] au magasin [illegible] samedi prochain, le 19 courant, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible] surtout appelés sur [illegible]

Nous appelons l'attention du commerce sur la vente, par catalogue, de vins, huile, papier, cigares, cuivre, drogues et divers articles, qui aura lieu ce matin à 10 heures et demie, au No 183, rue de la Vieille Levée, bâtisses Pontalba.

LES BILLETS DE CHARB.

JE me suis présenté, le 14 aux propriétaires du café Charb, situé au face de la poste, avec cinq billets de cet établissement que je désirais faire échanger. On me répondit que les billets étaient faux. Ayant fait observer, après avoir comparé les billets qu'on disait bons et ceux que j'apportais, que la planche et les signatures étaient absolument les mêmes, il me fut répondu que le café n'avait pas émis des numéros aussi élevés. Je crois utile de donner cet avertissement au public.

F. GAUBE,
15av—1f — No 125, rue de Chartres.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur de porter à la connaissance du public que pour la plus grande facilité des personnes qui ont l'habitude de faire leur provision de légumes et de lait, il a donné à ces mêmes personnes, contre des billets de particuliers qu'elles lui ont présentés, de petits billets personnels de 25 cts seulement. Ceux aux mains de qui ces billets parviendront peuvent y ajouter toute confiance, le soussigné s'obligeant à les échanger contre d'autres au fur et à mesure qu'ils lui seront présentés à sa table, au bout du marché aux fruits, 2me District, du côté de la maison Rouge, tous les jours, depuis 4 heures du matin jusqu'à midi, et l'après midi jusqu'à 5 heures, à son domicile No 15, rue St Philippe, Nlle Orléans.

16 avril — A. PIOT.

Bureau des Maréchaux-Prévots.

IL est ordonné par le bureau des Maréchaux-Prévots que toute expédition de blé, de farine, de maïs, de farine de maïs, de viandes et de riz, de la Nouvelle-Orléans pour les campagnes, soit défendu jusqu'à nouvel ordre.

C. DUFOUR,
H. D. OGDEN,
PIERRE SOULÉ,
H. M. SPOFFORD,
N. TREPAGNIER,
N. BURTHE.
16avril—

Fabrique de l'église St-Louis

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné au public que, conformément aux nouveaux arrangements relatifs à la susdite église, il ne sera reçu, à dater du 1er mai prochain, aucune commande de services funèbres et d'enterrements, et il ne sera vendu aucun emplacement ou four dans les cimetières St-Louis, sans que préalablement le montant ne soit payé au comptant au bureau du soussigné.

ANT. DUBUC, secrétaire,
15 av—1m 3 p s — No 20, Place St-Antoine

Avis.

LES familles de volontaires qui ont été enregistrées dans le 8me ward, Troisième District, à l'encoignure des chemins de fer et Casacalvo, sont invitées à se présenter au susdit endroit, aujourd'hui, à 9 heures, pour réclamer les tickets du comité. 15 avril—1f

Professeur.

UN professeur pouvant enseigner l'anglais, le français et l'espagnol, désire trouver de l'emploi dans un pensionnat de la ville, ou en donnant des leçons dans les familles. S'adresser par lettre à M. V. M. au bureau de l'Abeille 15 avril—2f

Demande d'une Machine,

ON désire acheter une MACHINE A VAPEUR de la force de 5 à 8 chevaux. Donner le prix et la description Post Office, No 2,275. 15av—6f

HORLOGERIE ET BIJOUTERIE DE GENÈVE.

MES COLLET & GEX, encoignure Chartres et Quartier ayant un beau stock de montres et bijoux de Genève tels que—Bracelets, chaînes de montres, giletières, sautoirs et autres, vendront tous ces articles à des prix très réduits.

Vente en gros et en détail. 16avril—1m

AVIS.

UNE dame qui possède toutes les branches d'une éducation anglaise, y compris les hautes mathématiques et pouvant donner des leçons de latin, de dessin, de broderie, etc., désire trouver une place de maîtresse dans une famille où l'on parle le français. Elle accepterait une place en ville ou à la campagne. Elle cherche moins un salaire qu'une résidence dans une famille française, et une place qui n'exigerait que quelques heures par jour serait acceptée sans salaire. S'adresser à la boîte 3,234, au bureau de poste ou au bureau de ce journal. 15avril—6f

NOTICE SPECIALE.

Bureau du Maréchal-Prévôt, 4me District.

Nlle-Orléans, 9 avril 1862.

A partir d'aujourd'hui, les heures pour la vente des bestiaux en débarcadère seront de neuf heures A. M. à trois heures P. M. Aucune vente ne sera effectuée, avant ou après les heures indiquées, sans une permission spéciale des inspecteurs.

9 avr—1m — H. D. OGDEN, maréchal-prévôt.

Carabiniers Pickett.

$50 de GRATIFICATION

SERONT payées immédiatement à tous ceux qui s'engageront dans cette compagnie pour la durée de la guerre. S'adresser rue Moreau, No 250, près Esplanade.

JNO B. VINET,
12av—5f — Capitaine.

Aux tanneurs.

ECORCES de chêne, moulues—50 barils écorces de chêne moulues, qualité supérieure, en débarquement et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jnr
13av — 62 et 64 Vieille Levée

A VENDRE.

DEUX cents tierçons boeufs mess prime, article de choix;
50 barils do do do
[illegible] douzaines langues de boeuf fumées,
[illegible] barils sel fait à la campagne, trois qualités. Ecs
HILLIAIR, SUMMERS & Co.
[illegible] avril—6 — Rue Carondelet, No 64.

Bureau du Surintendant,

Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Alger, 24 mars 1862.

LES convois de passagers s'arrêteront régulièrement à Gretna et aux autres stations dans la paroisse de Jefferson.

Il ne sera permis à personne, dans une circonstance quelconque, de prendre passage sur le convoi de fret.

Toute personne qui voudrait d'une station quelconque dans la paroisse de Jefferson, par le convoi de passagers, doit avoir un passeport du maréchal prévôt de son district.

A. B. SEGER,
25 mars — Surintendant.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

Nlle-Orléans, 8 avril 1862.

LE 7 du courant, à l'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie, ont été dûment élus—

John Pemberton, — G. Miltenberger,
S. O. Nelson, — J. Ménard,
Geo. Connelly, — David Urquhart,
B. P. Voorhies, — J. N. Niven,
O. H. Slocomb, — M. Petz.
Y. Maurin.

9 avril—10f — CHS. LESASSIER, Secrétaire.

$50 de gratification.

CAVALERIE

Pour la durée de la guerre.

Je suis autorisé, par le département de la guerre, à enrôler une compagnie de cavalerie pour la guerre. Chaque homme devra fournir son cheval. La Confédération alloue quarante cents par jour, et le risque du cheval et on donne la valeur s'il est tué dans une bataille.

On paie une gratification de cinquante piastres à l'entrée en service. Les chevaux seront fournis (en certains cas). S'adresser, pour le moment, à

SAM. McCUTCHON,
Au Bureau de Fuse et MeCutchon,
9 avril—10f — Paroisse St Charles.

AVIS.

Chasseurs à pied, compagnie F, capitaine Lafond.

Cette compagnie a encore besoin de quelques jeunes gens actifs et bien recommandés, pour remplir ses cadres pour le service de l'Etat.

Tous ceux qui désirent s'y joindre sont priés de se présenter au capitaine, au camp Chalmette, ou au No 35, rue de Chartres, au premier, où l'uniforme et l'équipement leur sera fourni gratis.

12 avril—6f — J. LAFOND.

Garde Française — Ordre No 31.— A compter de mercredi 16 avril, l'école de bataillon sera lieu par bataillon séparé. Le régiment se réunira à la caserne, rue Douane, à trois heures et demie P. M., tous les mercredis pour se rendre sur le terrain de manoeuvre, et arrivé là, se divisera par bataillon, chaque bataillon sera commandé alternativement par le colonel, lieutenant colonel et major. Les absents sans cause valable seront punis selon les règlements.

Le colonel — B. MANIRT.
Le capitaine adj.-major LACOUTURE. 14avril—3f

Artillerie volante de Maxurcau.

Cette belle Compagnie sera prête à partir pour le Quartier-Général du Major-Général Price, aussitôt qu'une compagnie quelconque du Bataillon d'Artillerie volante Hannibal se présentera au célèbre Missourien pour la durée de la guerre.

JOHN P. McMILLIN.

N. B.—J'ai nommé, pour la compagnie D, les officiers suivants:

J. M. Greenhow, capitaine.
E. H. Angomar, 1er lieutenant.
Robert M. Austin, 2me lieutenant.
E. E. Hoge, 3me lieutenant.
Oliver W. Austin, 4me lieutenant.

Pour les renseignements et la gratification, s'adresser dans la rue St Charles, No 103.

10av— — J. M. GREENHOW, Capitaine.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il a transféré sa manufacture de linge fait dans les ateliers de M. T. C. Payan, rue du Canal No 72, entre Camp et Magasins.

24 mars — ED. DUFORESBIERE

Le comité de Saint public

ANNONCE qu'il s'occupe des arrangements avec les maisons suivantes qui ont généreusement offert de vendre, pour le comité, son pain, son riz, &c., aux prix du tarif, en aussi petites quantités que les pauvres en aient besoin.

AVET & BRO., à l'encoignure des rues Vieille Levée et Bienville,
W. A. VIOLETT & Co, Nos 49, 51, 53 et 55, Nouvelle Levée.

Riz,	par tierçon,	7 1/4
"	au détail,	7 3/4
Farine,	par sac,	$7 50
Pois,	par boisseau,	$1 75

Par ordre du comité d'approvisionnement.
26 mars — H. LONSDALE

RHUM ET ALCOOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main et en quantité à la convenance des acheteurs.

LAUVE & LEBLANC,
11 fev— — 87 et 19, rue Toulouse

VIN—1200 caisses de 12 bouteilles, 24 1/2 do vin Bordeaux, qualité supérieure, J. Dubosbaing à J B Clerc, &c

A vendre par — CHAUDET & NEE,
28 sep — 147 et 149, Royale entre Toulouse et St Pierre

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de [illegible], Rue Front-Levée No [illegible]
17 mars — [illegible]

Compagnie du chemin de fer de la Nlle Orléans et du Texas.

CETTE Compagnie est maintenant prête à recevoir des propositions pour le NIVELLEMENT et la CONSTRUCTION DES PONTS ET EDIFICES de tout le chemin, de la Nouvelle Ibérie, sur le Bayou Têche, à Orange sur la rivière Sabine [illegible]

[illegible]

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

JEUDI PROCHAIN, 17 avril 1862.

[illegible] clôture de la Semaine Sainte.

DIMANCHE 20 avril 1862. Bénéfice de M. Julian, première représentation, FAILLASSE, drame en 5 actes, par MM. D'Ennery et Marc Fournier.

Représentation du dimanche 20 avril 1862, par les Artistes réunis en société.

Bénéfice de M. Julian—1re représentation—PAILLASSE—Drame en 5 actes, par MM. D'Ennery et Marc Fournier.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Rue St Charles—Une semaine de plus.—Les directeurs ayant conclu un arrangement avec M. Bidwell, ont le plaisir d'annoncer LES SOEURS REINES, ou LA FAMILLE TERPINNES, pendant semaine de plus.

Mercredi soir—THE LOTTERY TICKET, vaudeville—Danses, morceaux choisis—Ouverture par un excellent orchestre—Sweethearts and Wives—All the Glory, &c.

Entrée—50 cents; personnes de couleur 25 cents. Le contrôle est ouvert de 7 à 8 heures. 16 avril

Hippodrome du Fair Ground.

Mercredi, 16 avril 1862.

COURSE à l'amble—Enjeu de $50. Les trois meilleures en cinq, sous harnais. La course commencera à 3 heures et demie.

Bonham met en lice, FRANK PIERCE.
Bowles do SLEEPY DAVID.

Prix d'entrée, $1. Aucun billet de faveur. Entrée par la rue de l'Esplanade. Les chars de la rue du Canal et du chemin du Bayou vont jusqu'à la porte.

G. W. GREGOR,
16 avril—1f — Directeur.

TARIF SUPPLÉMENTAIRE.

Gruau.

En gros, ne devant pas dépasser $1 50 par boisseau.
En détail, " " 1 60 "

Foin de l'Ouest.

En gros, ne devant pas dépasser $55 par tonneau.
En détail, " " 70 "

Crab grass et autre foin du Sud.

En gros, ne devant pas dépasser $45 par tonneau.
En détail, au taux de $60 "

Par ordre du bureau des Maréchaux-Prévôts
H. D. OGDEN,
V. BURTHE,
CYPRIEN DUFOUR,
P. SOULÉ,
N. TRÉPAGNIER,
H. M. SPOFFORD.
Nlle-Orléans, 7 avril 1862. — 7 avril—2p. t.

Brigade Française, Légion Française, 1er régiment, Ordre No 182—Nlle-Orléans, 16 avril 1862.—L'école des officiers, sous-officiers et caporaux, n'aura pas lieu aujourd'hui. Messieurs les capitaines sont invités à suspendre les exercices de leurs compagnies jusqu'à lundi prochain, 21 du courant.

ALBIN ROCHEREAU,
A. BARBIER, — Colonel-commandant.
Adj.-maj. — 16 avril

GARDE FRANÇAISE.

Cinquième Compagnie.

La compagnie se réunira aujourd'hui, pour école de bataillon, à la caserne de la rue de la Douane. A l'avenir, toutes les réunions pour l'école de peloton auront lieu à cette même caserne. Tous les membres ayant des fusils sont requis de les porter.

16 avril. — Le capitaine G. BOUÉ.

Premier Régiment des Volontaires Français—Brigade Européenne. Le chirurgien-major du Premier régiment, Dr A. Loiseaux, a transporté son domicile au No 99 rue Royale, près la rue St Louis. Les membres du régiment sont prévenus qu'aucun cas d'exemption, pour cause de maladies ou incapacité de service, ne sera admis s'il n'est constaté par un certificat portant sa signature. Il se tiendra à leur disposition, tous les jours, de 11 heures du matin à 2 heures P. M. Par ordre du colonel.

Le capitaine-adjudant-major A. P. FORTIER.
16 avril—3

2me Régiment des Volontaires Français.—Brigade Européenne — Le domicile du chirurgien major, Dr Gossow, est au No 23, rue Vieille Levée, entre Hôpital et Quartier.—Les membres du Régiment sont prévenus que les certificats d'exemption pour le service signés par lui sont seuls admis. — Il est à la disposition des membres du Régiment de huit heures A. M. à deux heures P. M.—Par ordre du colonel

Artigue. — TOURNIQUE.
16 av— — Capitaine adjudant-major

Brigade Française—*Volontaires Français Indépendants*—1er régiment—MM. les officiers du régiment se réuniront aujourd'hui, mercredi 16 avril 1862, à 6 1/2 heures P. M. à la caserne No 174, rue St Pierre.

16 avril—1 — Le Colonel E. BROUGNIET.

Brigade Européenne. *2me Régiment des Volontaires Français*, 2e bataillon—Légion Belge—Il n'y aura pas d'exercice de bataillon jeudi prochain à cause de la solennité du jour.

16avril—1f — Le Major, JUSTE FONTAINE.

Régiments des Volontaires Français — Brigade Européenne. L'école de bataillon commencera le jeudi, 24 avril, et se répétera le jeudi de chaque semaine. On devra se présenter en tenue d'été, avec pantalon gris et guêtres blanches. Le premier régiment se réunira à la Place Washington, Troisième District, à quatre heures précises P. M. Le Deuxième régiment se formera à la même heure, au Stock Landing, Louisiana Avenue, quartier Lafayette. Par ordre des colonels.

Le capitaine adjudant-major A. P. FORTIER.
15 avril—3

Régiments des Volontaires Français—Brigade Européenne. L'école des officiers, sous-officiers et caporaux du premier régiment aura lieu le mardi de chaque semaine, Place Washington, Troisième District, à six heures P. M.; celle des officiers, sous-officiers et caporaux du deuxième régiment aura lieu le lundi à l'Avenue Louisiana quartier Lafayette. On se réunira à cinq heures et demie précises P. M., au café de Paul Sarradat. Par ordre des colonels.

Le capitaine adjudant major A. P. FORTIER.
11 avril—3

Régiment des Volontaires Français. — Brigade Européenne. — Les élèves tambours des diverses compagnies du corps se réuniront, munis de leurs caisses, vendredi 18 courant, à quatre heures du soir, à la caserne, rue Hôpital, 131, pour école.—Les capitaines sont chargés de l'exécution du présent ordre—Par ordre des colonels.

Le capitaine adjudant-major du 1er Régiment,
15 av—3 — A. P. FORTIER.

Artillerie Volante—On demande quelques jeunes gens patriotiques pour remplir les cadres du "Rhounse" (comp. E) des Confederate Guards, à la demande du brave major général Sterling Price, du Missouri. Un excellent uniforme et un excellent équipement sont fournis. Pour la gratification et les informations, s'adresser dans la rue de Tchoupitoulas No 3, entre les rues St Joseph et Delord, au premier, et à l'encoignure des rues Jackson et Rousseau, 4e District.

JOHN P. McMILLEN.

N. B.—J'ai nommé pour la compagnie d'Artillerie Légère Hannibal, les officiers suivants—

CHARLES FAGOT Jr., capitaine,
JOHN C. COSTLEY Jr., 1er lieutenant,
[illegible]
JAMES LAFOREST, [illegible]

A la Reine du Sud

Spécialité de Dentelle noire.

Rue du Canal, No 101

CE NOUVEAU MAGASIN offre un grand assortiment de Pointes, Châles, Mantelets, Burnous et Talmas en dentelles noires, Cambray et Chantilly, Voiles et Mitaines, à des prix exceptionnels.
14 avril—5

NOTICE.

LA société existant entre les soussignés et M. VAN FOSSEN a été dissoute, M. VAN FOSSEN se retirant, le 1er mai 1861. La liquidation des affaires est dirigée par les soussignés, qui continuent le même genre d'affaires, sous la raison sociale de C. A. Barrière & Frères.

C. A. BARRIÈRE,
7avril—1m — F. G. BARRIÈRE.

LIQUIDATION

A GRAND RABAIS.

CONFECTIONS—Manteaux, mantelets, châles.
BRUXELLES—Mantelets, volants, mouchoirs, parures, cols, voilettes, barbes, ombrelles, bandes et entredeux.
CHANTILLY—Pointes, châles, volants, barbes, ombrelles, cols, voilettes, parures, bandes et entredeux
GUIPURES — Pointes, cols, pèlerines, volants (noires et blanches) bandes et entredeux.
CAMBRAY — Pointes
VALENCIENNES—Cols, parures, bandes et entredeux, bonnets pour enfants
BRODERIES—Parures, cols, châles, mouchoirs bandes et entredeux, robes et la lingerie, &c.

EDMOND FROIDEVAUX,
7avril—13f — No 52, rue de Chartres

Huile.

50 BARILS HUILE DE SUIF—
A vendre par — A. F. COCHRAN & HALL,
Rue Nlle Levée, No 13, et rue Fulton, No 11.
20 mars—1m

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 202, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUERT.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuelles, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,134.
6 sept—6m

Moulin à coton de Lane.

Jefferson City, (La).

FABRIQUE du fil de coton, ouate et coton à calfater. Le fil de coton sera mis sur commande, en paquets simples et en numéros assortis 5/12.

Bureau No 10, rue de l'Union, Nlle-Orléans.

L. N. LANE,
30 nov—7m — Propriétaire.

HUILE DE CHARBON

Et huile pour graisser les machines,

A vendre en gros et en détail à raison de $1-50 le gallon l'huile à graisser, et $3 l'huile de charbon, par

C. ESPINOLL,
Pharmacien, 199 rue de Chartres, entre
17mars—ánl8 a — Ste-Anne et Dumaine

A VENDRE.

Une propriété située sur le Canal Carondelet, comprise entre les rues Prieur, Johnson et St Pierre, renfermant seize terrains (avec les améliorations) et connue jadis sous le nom de "Depoully Saw Mills". Elle est louée actuellement à raison de soixante piastres par mois pour une distillerie. Pour le prix, &c., s'adresser à

J. D. DENEGRE,
14 mars — A la Banque des Citoyens.

HOFFMAN et MARKS,

63.........Rue de Chartres.........63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dehors et aux ventes du dehors. 1avril—

RHUM

RHUM de la Louisiane, de notre fabrique, constamment en main.

A vendre par — J. & J. FARDOS,
[illegible] mars—1m — [illegible] Vieille Levée.

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Articles Divers.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & CO.

MERCREDI, 16 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 69,—

Un lot d'articles divers tels que—Livres, chaussettes, vêtements, couvertures, chemises, marchandises sèches, liqueurs, drogues, vaisselle, bétail, &c.

Conditions comptant. — 15 avril

Contenu d'un Magasin d'Habillements confectionnés.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau, 74, rue de Chartres.

MERCREDI, 16 avril, à 10 1/2 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, No 74, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,

Un grand assortiment d'habillements confectionnés et chapeaux, provenant d'un magasin de détail de la ville.

—AUSSI—

50 douzaines gants coton blanc (pour militaires).
12 grosses coton à broder, blanc et rose.

Conditions—Comptant. — 15av

Vins, Eau-de-vie, Liqueurs, &c.

PAR BERNARD TURPIN, *encanteur.*

AUJOURD'HUI, mercredi, 16 avril, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 183 rue de la Vieille Levée, bâtisses Pontalba:

100 caisses vin blanc, Haut Sauterne;
20 do do Haut Barsac;
100 do vin rouge, château Médoc;
20 do do do 24/2,
20 do do chateau Margaux, 24/2.
10 quarts pipes vin de Porto;
10 do do do vieux;
10 do do Madère;
10 do do do vieux;
5 huitièmes cognac, Propriétaires Vignerons Unis.

Conditions, comptant. — 16 avril—1

VENTE SANS RESERVE

Marchandises sèches, Chapeaux, Linge fait, Chaussures.

PAR HENRI SAMORY,
C. SAMORY, Encanteur.

JEUDI 17 avril, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, aux Nos 45 à 47, rue de la Vieille Levée,

Un grand assortiment de marchandises sèches, chapeaux, linge fait et chaussures.

Conditions comptant. — 16 avril

Domestique de prix

PAR CHS. E. FORSTALL, Encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi 19 avril 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane,

BEN, griffe âgé d'environ 21 ans, fort et bien portant, bon domestique de maison, faisant bien la cuisine, bon garde magasin, garanti et hautement recommandé.

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public
15 avril

48 beaux terrains dans le 3me District— 1 terrain rue du Quartier, entre Levée et Chartres.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

Bourse des Négociants et Encanteurs.

IL sera vendu, samedi, le 19 avril, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs—

1—14 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Mandeville, Libéraux et Genie—ce dit îlet est admirablement bien tambiaye ayant coûté $4,000 de remblai.

2—24 lots dans l'îlet compris entre les rues London Avenue, New Orleans, Force et Varta.

3—Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Vieille Levée, Chartres, Quartier et Hôpital, mesurant 27 pieds 7 pouces 9 lignes de face à la rue Quartier, sur 127 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur.

Le tout conformément aux plans exposés.

Termes et conditions — Moitié comptant, la balance à douze mois, en billets garantis par hypothèque et portant six pour cent d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à maturité et huit pour cent après l'échéance en cas de non paiement. — 14 avril

Vente péremptoire pour opérer un partage.

Un terrain amélioré rue Rampart, entre les rues Conti et St-Louis, un terrain vague encoignure St-Charles et Julia.

96 lots dans le faubourg Delachaise, Jefferson City, y compris les deux beaux îlets des chênes verts.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur

Bureau, Bourse des Négociants et Encanteurs

IL sera vendu, samedi 19 avril à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, les propriétés suivantes—

1o—Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bourgogne, Conti et St Louis, mesurant 30 pieds de face à la rue Ramparts, sur 125 pieds de profondeur avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, savoir

Une cuisine à étage bâtie en briques.

2o—Un lot de terre dans le premier District, dans l'îlet compris entre les rues St-Charles, Julia, Ste-Marie et Girod, et formant l'encoignure des rues St-Charles et Julie, et mesurant 28 pieds de face à la rue St-Charles, 78 pieds de face à la rue Ste-Marie sur 143 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Julie.

Faubourg Delachaise, Jefferson City.

3o—28 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Prytanée, Plaquemines, Allen et Foucher.

4o—28 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Prytanée, Plaquemines, Antoine et Foucher.

5o—16 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Chesnut, Plaquemines, Antoine et Foucher.

6o—16 lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Camp, Chesnut, Allen et Foucher.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets divisés par coupons et portant 6 o/o d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité, et 8 o/o après maturité. — 16 avril

VENTES JUDICIAIRES.

Félix Padron et alias vs. L. Dejan et alias.

COUR de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane. No 3346—Procès pour opérer un partage.—En vertu d'un jugement de l'honorable Cour de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, en date du 26 février 1862, dans le susdit procès en partage, renvoyé d'un rapport du soussigné commissaire nommé pour faire la dite affaire et qui ordonnant d'effectuer la vente des terres comprises dans le dit procès,

Il sera vendu, à la Nouvelle-Orléans, à la Bourse des Marchands, rue Royale, à midi, MERCREDI 7 mai 1862, les terres suivantes, situées dans la paroisse St-Laudry, conformément à des plans dressés et à la vérification du Commissaire des terres publiques et correspondant aux arpentages publics approuvés, les quels plans sont exposés au lieu de vente et seront déposés à l'étude de Pierre Charles Cuvellier, notaire public de la ville de la Nlle-Orléans, et dont on peut se procurer des lithographies au bureau du soussigné en bureau des terres à Opelousas.

Premièrement—UN MORCEAU DE TERRE situé sur le Bayou des Cannes dans le voisinage de Ville Platte, à environ vingt-cinq milles de la ville d'Opelousas, confirmé au nom d'Antoine Boisdoré, par acte du Congrès du 29 avril 1816, comme morceau B. No 7 du rapport du Commissaire, en date du 9 avril 1815 (vol. 3, State Papers, p 913) lequel morceau de terre est vendu en 4 terrains ayant chacun, à une façade sur le bayou des Cannes, qui est la borne occidentale du "claim" et s'étendant de la dite ligne parallèles à l'extrême borne du claim.

Le terrain No 1 est la portion la plus méridionale du claim, est borné au sud par les terres confirmées au nom de Simon Fontenot et a une superficie de 1435 60 acres.

Le terrain No 2 est borné au nord par le terrain No 3 et, au sud, par le terrain No 1. Il a une superficie de 1435 71 acres.

Le terrain No 3 est borné au nord, par le terrain No 4 et, au sud, par le terrain No 2. Il a une superficie de 1435 71 acres

Le terrain No 4 est borné au nord, par la terre confirmée au nom de Jacques Dupré et, au sud, par le terrain No 3. Il a une superficie de 1435 71 acres.

Secondement—Un morceau situé sur le Bayou Nez Piqué, ayant 40 arpents en face des deux côtés du Bayou sur 40 arpents de profondeur de chaque côté du bayou, ayant, d'après les arpentages publics, une superficie de 2754 30 acres, confirmé au nom de Louis Boisdoré, par acte du Congrès du 29 avril 1816, comme morceau A. No 587, du rapport du Commissaire, en date du 9 mars 1813 (vol. 2, State Papers, p 913), lequel morceau de terre sera vendu en quatre terrains ayant la même superficie de 1377 25 acres.

Le terrain No 1 a une façade de 20 arpents de chaque côté du Bayou Nez piqué, sur une profondeur de 40 arpents de chaque côté du bayou, entre lignes parallèles. Il est borné, au nord, par les terres confirmées au nom d'Antoine Boisdoré, et, au sud, par l'autre moitié du même morceau primitif ou terrain No 2.

Le terrain No 2 a également une façade de 20 arpents de chaque côté du Bayou Nez Piqué, et une profondeur de 40 arpents de chaque côté dudit bayou. Il est borné par le susdit terrain No 2 et au sud par les terres confirmées au nom de Daniel Clark.

Troisièmement—Le droit desdites parties audit procès, d'obtenir des "scripts" ou certificats de terre, en vertu de l'acte du Congrès du 2 juin 1858, pour 677 acres de terre compris dans le rapport du commissaire en date du 9 mars 1813, désigné par la lettre B No 3916 et confirmé par acte du Congrès en date du 29 avril 1816 (Vol 2 State Papers, p 918) Ladite terre n'étant pas susceptible d'une location par les arpenteurs du gouvernement, les parties à ce procès, comme héritiers de Louis Boisdoré, ont droit à des scrips pour la même étendue de terre.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE—Les six terrains décrits ci-dessus seront vendus séparément, un quart comptant, le reste à un et deux ans de crédit. L'acquéreur donnera des billets à son propre ordre, garantis par privilège du vendeur sur les terres, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, à un et deux ans de leur date, portant 6 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance et 8 pour cent au cas de non paiement à l'échéance; de plus, 5 pour cent d'intérêt sur tout le montant pour honoraires d'avocat dans le cas où l'acquéreur manquerait de payer au procès deviendrait nécessaire.

Le droit d'un certificat de *relocation* mentionné plus haut sera vendu pour du comptant.

Les actes de vente pardevant Pierre Charles Cuvellier, notaire public, à la Nouvelle Orléans, rue de la Commune — WILLIAM D. BENNEN.
31 mars—5 fav30 j

Ventes par le Receveur.

IL sera vendu, samedi, 26 avril, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'ordres de l'honorable Cour de District des Etats Confédérés d'Amérique, siégeant à la Nouvelle-Orléans—

Deux chargements de chalands de charbon séquestrés entre mes mains, savoir—

Chaland No 3, contenant 3078 barils, plus ou moins.
" No 98, " 7907 " plus ou moins.

Conditions comptant.

JNO. M. HUGER,
1avril—10 — Receveur des E. C

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Nlle-Orléans, 5 avril 1862.

AVIS est donné que M. F. H. HATCH, collecteur du port, recevra dorénavant les cloches et les métaux de prix; que le capitaine H. J. R. RAPHAEL, du Département d'Artillerie, recevra le vieux fer que les planteurs et les citoyens donneront au gouvernement. — GEO. G. LAWRASON,
8mars—1m — Secrétaire.

CRESCENT CITY WOOL

MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES soussignés sont prêts à remplir tout ORDRE qui leur sera confié dans les articles ci-dessus, et dans le plus bref délai.

Bureau pour la vente des laines F. Guébla, No 157, rue du Canal, — Bureau pour la vente des draps H. Gilling, No 58, rue de Chartres.

P. S.—Nous achetons aussi des laines brutes, en grande ou petite quantité, au prix du marché.
27 fev—

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS, SUCRE CONCASSÉ, PULVÉRISÉ, GRANULÉ ET CLARIFIÉ,

Mélasse et sirop doublement raffinés, [illegible] valant tous ceux que fabrique le Nord.

A. THOMSON & Co.,
[illegible] — Rue Tchoupitoulas, No [illegible]

Aux Bijoutiers, Dentistes, Doreurs et Plaqueurs.

F. WALLACH, affineur d'or et d'argent, essayeur [illegible] [illegible] rue Carondelet [illegible]

Tonnellerie du Sud,

[illegible] Nouvelle Levée et St-James, [illegible] District.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Habillements, marchandises sèches, aiguilles, etc, etc.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & CO.

MERCREDI 16 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres No 69,

Un assortiment de marchandises sèches et habillements.

AUSSI

20 milliers aiguilles assorties — 16avril

Vente partielle d'une cargaison reçue de la Havane: Cigares, Café, Huile d'olives, Cuivre, Ferblanc, Fromages, Papiers, Drogues, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, le 16 avril 1862, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 183, rue de la Vieille Levée bâtisses Pontalba, les articles suivants:

20,000 cigares de la Havane, Regalias, &c.
400 jarres huile d'olives.
29 caisses fromages têtes de Maure.
24 rames papier à imprimer.
38 sacs café de la Havane.
21 caisses savon.
11 caisses ferblanc en feuilles.
5 balles poisson sec.
200 mesures d'ail.
11 bertis soufre.
8 sacs cacao.
100 sacs de plomb.

Feuilles de cuivre, étain, &c. Aussi une facture de drogues, telles que, quinine, acide tartrique, baume de copahu, alun, opium, gomme arabique, rhubarbe, carbonate d'ammoniaque, tamarin, sulfate et acétate de morfine, chloroforme, iodure de potassium, sels d'Epsum, huile de Palmachristi, bicarbonate, &c.

Conditions—comptant. — 15avril

Propriété sur la rue Villeré.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, No 90 Passage de la Bourse

IL sera vendu samedi 19 avril 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Villeré, Marais, St Louis et Toulouse, mesurant 48 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Villeré, 49 pieds 2 lignes de large sur la ligne du fond, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur; ensemble une maison Nos 109 et 110, de quatre chambres et un cabinet, un grand hangar d'environ 115 pas de long sur 20 de large, renfermant une tonnellerie, deux citernes, puits, latrines, &c.

Conditions—1/2 comptant et le reste à 1, et l'an de crédit en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an de date et hypothèque. — 15avril

Succession de Vve S. Muterre— No. 15,790.

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur

No. 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu MARDI 22 AVRIL 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,

En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 mars 1862.

Les propriétés foncières, esclaves et actions de banque suivants, appartenant à ladite succession, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Philippe et Ursulines, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Bourbon, sur cent vingt-huit pieds de profondeur; ensemble une MAISON en briques, non achevée, à étage et mansardes, et une cuisine haute en briques, non achevée; le tout couvert en ardoises. Toutes les portes, fenêtres, jalousies portes à coulisses, chassis d'impostes, &c., &c., sont faits. Les granits de la porte d'entrée sont prêts à être posés, &c.

Esclaves.

SYLVIE, négresse âgée d'environ 50 ans, bonne cuisinière, domestique de maison et bon sujet.

MODESTE, fille de Sylvie, âgée de 22 ans, cuisinière, bonne blanchisseuse, domestique de maison et bon sujet, et avec ses deux filles, Céline de 5 ans et Artémise de 3 ans.

CÉLINE, fille de Sylvie, âgée d'environ 21 ans, propre à tout dans un ménage, domestique de confiance, avec ses deux enfants, Julien d'environ 3 ans, bossu, et Lise de 14 mois, ayant une hernie ombilicale.

ANGÈLE, fille de Sylvie, âgée d'environ 14 ans, domestique de maison, bon sujet.

AURÉLIE, mulâtresse âgée d'environ 36 ans, avec ses deux filles, Mathilde de 2 1/2 ans et Prescilla de 10 mois bon sujet et excellente blanchisseuse.

BETSY, négresse âgée d'environ 40 ans, (malade) mestique et gardienne d'enfant.

JULIENNE, fille de Betsy, âgée d'environ 12 ans, domestique et gardienne d'enfant.

Six actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane (Nouvelle action).

Sept actions de la Banque de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

CONDITIONS:

Pour la propriété foncière, moitié comptant, et le balance à un et deux ans de crédit.

Pour les esclaves, moitié comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque. Tous les billets porteront 8 p. 100 d'intérêt par an, de leur date, et huit pour cent en cas de non paiement à échéance. Les acquéreurs auront le privilège de payer comptant le montant de leur adjudication.

Pour les actions de banque, comptant.

Actes de ventes pardevant Joseph Cuvillier, notaire public. — 25 mars—av19.16 21.22

Vacherie—Vacherie.

Succession de Jean Jacques Estrada—No 18,521

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu mercredi 23 avril 1862 à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, rue Avery, entre le Chemin de Gentilly et la rue Cay, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 avril 1862, les effets mobiliers suivants, appartenant à la susdite succession, savoir:

50 vaches laitières,
5 génisses,
2 chevaux,
1 charrette,
1 lot de harnais,
2 chars

Les ustensiles de la vacherie, ainsi que quelques objets de meuble. Aussi—Un lot de meubles meublant, une montre et une chaîne en or.

Conditions—Comptant. — 11av—16 et 23

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Geo. H. Wittbanks—No 18,856

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds ainsi distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. — E. MICHOT,
16 avril—13 24 — Député Greffier

Succession de Agnès Marie Chandler, f. c. l. No 18351

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la défunte, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds ainsi que les biens répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. — E. MICHOT,
16avril—19,24 — Député Greffier.

Succession de William Price—No 18,879.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Susan Mahon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécutrice testamentaire dative, à la succession de feu son époux William Price, décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. — E. MICHOT,
7 avril—11 16 — Député Greffier.

Succession de Thos J. Sheerin—No 18,651.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la curatrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds ainsi que les biens répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. — E. MICHOT,
7 avril—11 16 — Député Greffier.

L. Marchand,

IMPRIMEUR,

No 24,

Rue Jefferson,

Entre Chartres et Levée.

Factures, Circulaires, Catalogues, Livres, Blancs de Cours, Brefs, Cartes, &c.

RUGGLES PATENT.
14avril—1m

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT l'autorisation du major général Price, autorisation endossée par le gouverneur Jackson, du Missouri, et encouragé avec bonté par le général Lovell, je m'adresse aux braves de la Nouvelle-Orléans pour les engager vivement à organiser de suite deux compagnies d'artillerie volante. J'ai ouvert, à cet effet, deux bureaux au No 151, rue du Camp, en face de l'église Saint Patrick, où les soldats peuvent s'adresser pour la gratification et tous les renseignements nécessaires.

JOHN P. McMILLIN.

RÉFÉRENCES:

L'hon. Chas Derbigny, — Major général Lewis,
Général Grivot, — C. Roselius,
L'hon. Isaac E. Morse.

N. B.—J'ai nommé pour la BANNIBAL LIGHT ARTILLERY, compagnie B., les officiers suivants:

Capitaine—Montgomery Brown;
Premier lieutenant—Aldan McLellaur
Deuxième lieutenant—J. G. Maguire.

S'adresser dans la rue du Camp, No 151, ou dans la rue Tchoupitoulas, No 220, en face du marché Sainte-Marie, pour la gratification et les renseignements.
3 avril—

Aux amis du général Sterling Price.

AYANT été autorisé par le major général Price, et par le gouverneur Jackson, du Missouri, et encouragé par le major général Lovell, je fais appel aux amis du général Price et j'engage avec instance les hommes courageux de la Nouvelle Orléans et d'autres qui peuvent se trouver dans cette ville à lever et organiser deux compagnies d'artillerie volante, et, dans ce but, j'ai ouvert deux bureaux aux Nos 81 de Front Levee et 74, rue St. Charles, où les soldats pourront s'adresser pour la prime et pour avoir tous les renseignements utiles.

JOHN P. McMILLIN

Références:

Hon. Charles Derbigny, Maj. Gén. Lewis,
Gén. M. Grivot, C. Roselius,
Hon. Isaac E. Morse.

N. B.—J'ai nommé pour la compagnie d'Artillerie légère d'Hannibal les officiers dont les noms suivent

Capitaine, H. M. Heron,
Premier Lieutenant—Geo. O. Bearss,
Second Lieutenant—A O Herron,
Troisième Lieutenant—L. M. Kennett Jr
Quatrième Lieutenant—Samuel T Palmer.
1 avril—

GOTTSCHALK & MAGNER,

NOTAIRES PUBLICS,

Rue Carondelet, No 33,

Au rez-de-chaussée, bureau du fond.

$20 de récompense.

Partie marronne vers le 15 février dernier, mon esclave DOLLY, teint noir, âgée d'environ 45 ans, taille élancée, pommettes saillantes, yeux enfoncés. Elle travaillait à une [illegible] avant de partir. La personne qui la ramènera à C. F. Hatcher, rue Gravier, No [illegible] recevra la susdite récompense.
16mars— — JAMES LINDSEY.

Compagnie de chemin de fer de Pontchartrain.

Arrangement de printemps.

A partir de dimanche 2 mars 1862, le service des chars se fera ainsi qu'il suit:

[illegible]

Alcool, [illegible]

[illegible]